

# CPL 78

Vendredi 06 décembre 2013

## *1 - Approbation du CR :*

- Robinet demande si l'estimation du coût Sophia a été effectuée, selon notre demande ?
- Réponse : Non ...

Il demande également les conditions de diffusion du contenu des CPL. Réponse : Les documents remis sur table et les délibérations sont soumis au secret. Il sera désormais inscrit "document de travail", et il est regrettable que certains courriers de la CPAM soient diffusés à l'extérieur.

## *2 - Retour sur la Commission Médecins du 22 novembre :*

Qui portait sur la prescription « excessive » d'arrêts de travail de 10 psychiatres.

4 seront entendus, 3 devront envoyer des infos, les autres recevront un simple courrier les informant qu'ils ont été surveillés.

## *3 - Présentation de l'avenant II :*

Met en place le CAS (Contrat d'Accès aux Soins) au 1er décembre. Les médecins éligibles peuvent adhérer au dispositif à tout moment. Ils peuvent en sortir à la date anniversaire. Mais quel anniversaire ? De leur signature ou de la mise en place ? La CPAM ne sait pas, à répondre la prochaine fois.

Formalise également la lecture des rétino-graphies par les ophtalmos à distance. Je demande pourquoi l'avenant le présente sous le titre "Sophia" ? Est-ce valable hors Sophia ? Pas de réponse non plus ce jour.

Mais la CPAM ne parle pas de la suppression du seuil de 30% pour l'entrée en vigueur du CAS ...

## *4 - Retour sur l'avenant 8 :*

Dans les Yvelines, 237 médecins S2 et 34 S1 ont signé la CAS. Ils ont reçu un courrier de la CPAM et sont inscrits comme tels sur Ameli.

Les informaticiens de la CPAM peuvent venir effectuer les paramétrages nécessaires des logiciels. A noter que les médecins qui avaient adhéré à l'option de coordination auparavant n'ont rien à modifier.

Question : où en est la prise en charge par les Complémentaires des dépassements dans le cadre du CAS? Réponse : pas de nouvelles. M. Lévêque, président d'une mutuelle dit qu'ils n'en ont même pas parlé lors de leurs dernières réunions!!

## *5 - MSO Transports:*

Un ciblage national a été fait sur le 2ème trimestre 2013 pour déterminer les médecins

« hors normes » pour la prescription de transports.

3 médecins concernés dans le 78 : 1 généraliste, 1 interniste, 1 chirurgien général. Je ne peux pas savoir les noms des médecins, car ce n'est pas une procédure conventionnelle. La CPAM me les communiquera après avoir entendu les confrères et fixé avec eux les objectifs. Ce qui veut dire que quelles que soient les explications, la Mise Sous Objectifs (MSO) est déjà décidée !

#### ***6 - Téléservices:***

La MSA et RSI nous informent que leurs téléservices sont disponibles également, excepté les protocoles de soins pour le RSI (attendent un décret CNIL).

#### ***7 - Présentation des dépenses:***

Rien de spécifique à noter. Comme d'habitude, on souligne la progression plus importantes des dépenses de transport et d'indemnités journalières dans le 78 par rapport à la région et au national. Toujours sans explication recherchée.